

(Côte-d'Or), vers 1842, après avoir pris sa retraite comme lieutenant-colonel. Cette famille a disparu de la Drôme.

Les armes des Gamon étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre de même ; au chef d'or chargé de trois têtes de sinople.*

Dans un petit volume intitulé : *Devises et cris de guerre* (1), nous trouvons, pour la devise des Gamon : *Virtus in arduis.*

Les Gamon de Monval, du Dauphiné, sont probablement une branche des Gamon de la Lombardière. En 1707, un Gamon de Monval était avocat au Parlement de Grenoble. Il s'agit sans doute de François Gamon, fils d'un autre François Gamon et d'Éléonore de Saint-Ours, qui fut institué héritier par le dernier testament de son père, daté du 17 octobre 1709. Le même testament assignait un legs de trois mille livres à son frère cadet, Pierre Gamon, qui eut une carrière militaire. Celui-ci se prétendit lésé et fit un procès à son frère. L'affaire se termina par une transaction, en 1720. (2)

Un G.-B. Gamon de Monval, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel du génie, capitaine ingénieur du Roi, en 1789, pour les fortifications, épousa Marie-Madeleine Segond, dont il eut : Joseph, baron de Monval, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, marié à Marie Noël du Payrat. Celui-ci n'eut que trois filles, qui entrèrent dans les familles Boyer de la Villandière, Douglas et Bachelard. Les armes de cette famille étaient : *d'argent au chevron de G, accompagné de trois croisettes d'azur, au chef du même chargé de trois croisettes d'argent.*

En dehors de la descendance directe de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*, il y avait encore à Annonay une famille Gamon, issue sans doute d'un des nombreux rejetons dont nous avons constaté la souche commune dans la Vocance. Les registres de l'état civil d'Annonay permettent de suivre exactement cette branche à partir

---

(1) Par le comte de C.... Paris, Dentu, 1852, in-18.

(2) Bibliothèque Nationale. Pièces originales, n° 28-650.